



## Création d'un camping déclaré en zone nd

Par **damien31**, le **16/12/2010** à **14:52**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain situé en zone ND, et je souhaiterai avec ma conjointe créer un camping déclaré au sens des articles R421-23c et R421-19c du code de l'urbanisme.

Après contact avec l'urbanisme de mon village et la lecture du règlement de la zone ND ou il est écrit " Occupation et utilisation des sol interdites : - Le camping, le caravanning et le stationnement isolé des caravanes en dehors des cas prévus par la loi."

Pensez vous qu'obtenir une réponse favorable a ma déclaration est possible?

en vous remerciant.

Damien